

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°03/2025

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	10

Date de la séance :
15 avril 2025 à 18 heures
Date de la convocation :
03 avril 2025

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur GANTOU Francis, Maire.**

Présents : MM. AGUILERA David - BARNOLE Bénédicte - GANTOU Francis - GARCIA Jordi - JUNCA Martin - MARTY Joseph - ROS Stéphane.

Absent(s) excusé(s) : MM. CATHALA Maxime - GARCEAU Cécile - GARRETTE Sylvie - ROIG Sandra.

Pouvoir(s) :

- M. CATHALA Maxime à M. ROS Stéphane.
- Mme GARRETTE Sylvie à M GARCIA Jordi.
- Mme ROIG Sandra à M. GANTOU Francis

Secrétaire de séance : Mme BARNOLE Bénédicte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2023 au BP 2024 du Budget Principal.

Rapporteur : M. le Maire.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en session ordinaire le 25 et 27 mars 2025.

Considérant les résultats suivants du C.F.U. de l'exercice 2024 :

Budget Principal	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Transfert au intégration de résultat	Résultat des RAR	Résultat de clôture de l'exercice
Année	2023	2024	2024	2024	2024	2024
Investissement	- 110 719.80 €		- 48 180.67 €	- €	168 861.38 €	9 960.91 €
Fonctionnement	602 432.25 €	172 158.99 €	113 347.69 €	- €		543 620.95 €
Total	491 712.45 €	172 158.99 €	65 167.02 €	- €	168 861.38 €	553 581.86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (10 voix POUR) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :

- **CONSTATER** que le Compte Financier Unique 2024 présente :

Délibération n°03/2025 du 15 avril 2025 à 18h00

Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20250415-032025-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

.../...

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
FONCTIONNEMENT		+	113 347.69 €	A
INVESTISSEMENT		-	- 48 180.67 €	B
RESTES A REALISER ANNEE 2024				
RECETTES		+	246 644.37 €	C
DEPENSES		-	77 782.99 €	D
Déficit RAR	2024	-	168 861.38 €	E=D-C
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023				
FONCTIONNEMENT	2023	+	602 432.25 €	F
INVESTISSEMENT	2023	-	- 110 719.80 €	G
RESULTAT	2023	+	491 712.45 €	H=F+G
AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2025				
RESULTAT CUMULE ANNEE N-1 INVESTISSEMENT	(D001)	-	-158 900.47 €	I=B+G+M
SOLDE DES RAR	2024	-	168 861.38 €	J=E
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	2024		172 158.99 €	K
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT FONCT	2024		- €	L
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT INVEST	2024		- €	M
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	2024	+	9 960.91 €	N=G+B+M+J
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2024	+	543 620.95 €	O= F-K+A+L
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 INV.	2025	+	- €	P
REPORT EN FONCT. EXCEDENT ANTERIEUR R002	2025	+	543 620.95 €	Q

- **CONSTATER** que le Compte Financier Unique 2024 présente :
 - un excédent de fonctionnement cumulé de **543 620.95 €** ;
 - un déficit d'investissement cumulé de **- 158 900.47 €** ;
 - un excédent de financement en investissement de **9 960.91 €**.
- **N'AFFECTER** aucune somme au compte R.1068.
- **AFFECTER** l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget primitif 2025 au compte R.002 : **543 620.95 €**.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes dévolus à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  Transmise à la Préfecture le : 16/04/2025 Date de Réception Préfecture : AR Préfecture N° Publiée et/ou notification le : Document certifié conforme Le Maire, <i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.</i>	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
--	--

Le Maire,

Francis GANTOU



Le secrétaire de séance,

Mme BARNOLE Bénédicte

Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20250415-032025-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Délibération n°03/2025 du 15 avril 2025 à 18h00